

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021_093 : Signature de la
convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre
STM et le garage GTM Auto pour une extension du
réseau gaz**

Séance du 23 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 17 septembre 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	32	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour: 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO de MOLINER
Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Gérard LECOQ a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Patrick LAVARDE
Gérard LEU a donné pouvoir à Alain COUZIN
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 24 juin 2021 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com

DEL2021_093 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE STM ET LE GARAGE GTM AUTO POUR UNE EXTENSION DU RESEAU GAZ

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre STM et le garage GTM Auto,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant que le Garage GTM AUTO souhaite le raccordement de son bâtiment au réseau de distribution de gaz naturel. Ces travaux nécessitent l'extension du réseau de distribution à partir du réseau de distribution existant sur la ZA.

Considérant que la communauté de communes exerce la compétence développement économique sur la Zone Artisanale de Creully-sur-Seulles. Les travaux d'extension et de raccordement ne peuvent être scindés en deux opérations distinctes entre les deux parties.

Considérant qu'afin de simplifier les démarches administratives, il est convenu que la communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extension et de raccordement au gaz naturel.

Considérant que pour ces travaux, une convention doit être signée afin de déterminer les conditions dans lesquelles le garage GTM Auto déléguant, transfère à la communauté de communes Seulles Terre et Mer délégataire, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension et de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.

Considérant que la communauté de communes Seulles Terre et Mer règlera la facture présentée par GRDF et émettra un titre de recettes au garage GTM Auto à hauteur de 50% du coût maximum des travaux d'un montant de 6 320,24 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

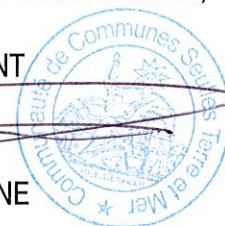
AUTORISE le Président à signer cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le garage GTM Auto et tous documents nécessaires.

AUTORISE le Président à signer cette convention et tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com